

ACTE REGLEMENTAIRE

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ensemble le décret n° 78-774 du 17 juillet 1978 modifié pris pour l'application de la loi du 6 janvier 1978 précitée,
Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 17 mai 2004,

Article 1er :

Il est créé à La Mutuelle des Etudiants - LMDE, dont le siège social est situé 37 rue Marceau 94200 à Ivry-sur-seine, un site Web dans le cadre duquel sont mis en oeuvre les traitements automatisés d'informations nominatives suivants :

1. diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant à La Mutuelle des Etudiants. Cette diffusion concerne :

- ⊙ La liste des délégués des sections de vote de La Mutuelle des Etudiants (nom, prénom, section de vote de rattachement),
- ⊙ La liste des membres du conseil d'administration de La Mutuelle des Etudiants (nom, prénom et lieu d'études),
- ⊙ La liste des membres du Bureau de La Mutuelle des Etudiants (nom, prénom et fonction),

2. mise à disposition des coordonnées de partenaires participant à des opérations relevant de l'objet social de La Mutuelle des Etudiants – LMDE (prévention, accès aux soins, assurances, services etc.)

3. la mise en oeuvre d'une messagerie électronique permettant aux visiteurs du site Web de contacter, par e-mail, La Mutuelle des Etudiants par le biais des adresses suivantes :

- ⊙ president@lamutuelledesetudiants.fr
- ⊙ vice-presidents@lamutuelledesetudiants.fr
- ⊙ tresoriers@lamutuelledesetudiants.fr
- ⊙ secretariatgeneral@lamutuelledesetudiants.fr
- ⊙ info@lamutuelledesetudiants.fr
- ⊙ webmaster@lamutuelledesetudiants.fr
- ⊙ correspondantdelasante@lamutuelledesetudiants.fr
- ⊙ contact_partenariat@lmde.com
- ⊙ contact_mutuelle@lmde.com
- ⊙ contact_presse@lmde.com
- ⊙ petition@lmde.com
- ⊙ generationsolidaire@lmde.com

4. l'accès restreint à un service du site Web « Espace Personnalisé » permettant aux adhérents de La Mutuelle des Etudiants ou aux affiliés de La Mutuelle des Etudiants un accès à :



Fonctionnalités

- > Visualiser le détail de son profil LMDE (droits LMDE, contacts et coordonnées),
- > Modifier son mot de passe (lié à l'Espace Personnalisé),
- > Consulter l'actualité de ses remboursements (décomptes de remboursement),
- > Déclarer en ligne un changement de coordonnées (adresse, e-mail et/ou téléphone)

5. Adhésion en ligne

Article 2

Les catégories d'informations nominatives traitées sont, s'agissant de :

- la mise en oeuvre d'une messagerie électronique : l'adresse de messagerie électronique de l'expéditeur, la date et l'heure, et l'objet du message,
- l'accès restreint à un service dénommé « Espace Personnalisé ». L'accès à ce service se fait par la saisine conjointe :
 1. d'un Identifiant composé des 3 premières lettres du nom de famille suivies du n° d'adhérent attribué par La Mutuelle des Etudiants,
 2. d'un mot de passe modifiable par l'adhérent dès la première connexion à l'Espace Personnalisé (prise d'effet immédiate).
- la profession des parents des Ayants Droit Autonomes (ADA) : détermination du régime de sécurité sociale des étudiants.

Article 3

Les destinataires ou catégories de destinataires de ces informations sont, s'agissant de :

- la diffusion d'informations relatives à des personnes appartenant à La Mutuelle des Etudiants ou diffusion d'informations relatives à des personnes extérieures à La Mutuelle des Etudiants : les visiteurs du site Web,
- la mise en oeuvre d'une messagerie électronique : les services de La Mutuelle des Etudiants - LMDE,
- l'accès restreint au service « Espace Personnalisé » : l'adhérent ou l'affilié de La Mutuelle des Etudiants – LMDE,
- Les partenaires de La Mutuelle des Etudiants.

Article 4

Le droit d'accès prévu par l'article 34 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004 auprès de La Mutuelle des Etudiants 37 rue Marceau – 94200 Ivry-sur-seine .

Les personnes disposent d'un droit d'opposition à la diffusion sur le site d'informations les concernant et en sont informées par lettre d'information et par le site Internet. Les utilisateurs du site sont informés de leurs droits au moyen, le cas échéant, de mentions figurant au sein des pages d'accueil des rubriques du site des pages de collecte d'informations.

Article 5

Le Président de La Mutuelle des Etudiants - LMDE est chargé de l'exécution du présent acte réglementaire qui sera publié.

Damien BERTHLER

Président